

► communiqué de presse

20.03.2020

La Protection civile, renforcée par la police fédérale, a procédé à la réquisition de réactifs pour effectuer des tests du virus COVID-19

Correspondant: Alain Delire

T: 02 500 23 17

E-mail: alain.delire@ibz.fgov.be

M: 0470 10 03 48

La Protection civile, renforcée par la police fédérale, a procédé à la réquisition de réactifs pour effectuer les tests du COVID-19

Le jeudi 19 mars, Pieter De Crem, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, a signé un ordre de réquisition concernant une société liégeoise. Cette réquisition portait sur un stock de réactifs pour le dépistage de l'infection par le virus COVID-19. La Protection civile a été chargée de notifier cette réquisition à la société et de procéder à la mise sous scellés du stock. Les services de la police fédérale ont été chargés de prêter main-forte aux services opérationnels de la Protection civile.

A l'heure actuelle, les tests nécessaires pour dépister le covid-19 sont susceptibles de subir une indisponibilité totale ou partielle. Il était donc essentiel de réquisitionner les réactifs disponibles.

150 kits ont ainsi été réquisitionnés. Chaque kit permet de préparer 1.250 tests. Au total 187.500 tests sont donc possibles avec le lot réquisitionné. Les produits faisant l'objet de la réquisition sont mis sous scellés et restent sur place pour garantir leur conservation dans les meilleures conditions (une température de -80 degrés est nécessaire). Le stock sera libéré en fonction des besoins sur le terrain.

La société concernée n'a pas été informée à l'avance de cette action, mais s'est montrée très coopérative et a spontanément proposé son aide pour poursuivre la lutte contre le coronavirus.

La réquisition a eu lieu à la demande de l'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé.



Rue de Louvain 1
1000 Bruxelles

T 02 500 21 11
F 02 500 23 65